



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2014332-0012
relatif aux annonces judiciaires et légales**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales modifiée par la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978, par l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 et complétée par l'article 101 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 ;
- VU** le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 du ministre de l'industrie et du commerce modifié par le décret n° 75-1094 du 26 novembre 1975 ;
- VU** la circulaire du ministre de la communication n° 4230 du 7 décembre 1981 ;
- VU** la circulaire du ministre délégué chargé de la communication n° 4486 du 30 novembre 1989 ;
- VU** la circulaire du ministre de la culture et de la communication du 16 décembre 1998 ;
- VU** les demandes d'habilitation présentées par les journaux au titre de l'année 2015 ;
- VU** la convocation de la réunion de la commission consultative départementale fixée le 18 décembre 2014 ;

Considérant l'arrêt n° 11DA01904 du 27 juin 2013 de la Cour Administrative d'Appel de Douai ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les journaux habilités à publier, dans le département de l'Aude, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, des annonces judiciaires et légales sont les suivants :

➤ **Habilitation au niveau départemental :**

Quotidiens :

- **Midi Libre** - Direction des ventes et de la diffusion groupe - 34438 ST JEAN DE VEDAS Cedex
- **La Dépêche du Midi** - Avenue Jean Baylet - 31095 TOULOUSE Cedex 9
- **L'Indépendant** - 2 boulevard des Pyrénées - CS 40066 - 66007 PERPIGNAN Cedex

Hebdomadaires :

- **Le Limouxin** - 6 avenue Camille Bouche - 11300 LIMOUX
- **La Croix du Midi** - 28 rue Théron de Montaugé - CS 72137 - 31017 TOULOUSE Cedex 2

- **L'Indépendant Dimanche** - 2 boulevard des Pyrénées - CS 40066 - 66007 PERPIGNAN Cedex
- **Midi Libre Dimanche** - Direction des ventes et de la diffusion groupe - 34438 SAINT JEAN DE VEDAS Cedex
- **La Dépêche du Midi Dimanche** - Avenue Jean Baylet - 31095 TOULOUSE Cedex 9
- **Le Paysan du Midi**, 50 rue Henri Farman - Parc Marcel Dassault - BP 249 - 34434 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX
- **Libération** - BP 08 - 11800 TREBES
- **L'Echo du Languedoc** - 14, boulevard Frédéric Mistral - 11100 NARBONNE
- **Le Petit Journal** - 1300 avenue d'Ardus - BP 386 - 82003 MONTAUBAN CEDEX
- **Narbonne Echo** - Avenue du Forum - Immeuble le Forum - Z.I. Croix Sud - 11100 NARBONNE
- **L'Aude Corbières Minervois** - 31 rue Pélisson - 34500 BEZIERS

➤ **Habilitation au niveau des arrondissements de Narbonne et Carcassonne :**

Hebdomadaire :

- **La Semaine du Minervois** - 10 boulevard du Midi - 34210 OLONZAC

ARTICLE 2 :

Le prix de la ligne d'annonce, taxes non comprises, est fixé par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie pour l'année 2015.

ARTICLE 3 :

Indépendamment des recours administratifs (gracieux ou hiérarchique) susceptibles d'être exercés, le présent arrêté peut fait l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot - CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02).

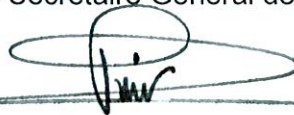
ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications énumérées à l'article 1^{er}.

Carcassonne, le

19 DEC. 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture,



Thilo FIRCHOW